1er Conseil du pôle Humanités, 25 janvier 2022 – compte rendu des représentants de la liste Ensemble

9h-11h prévus, en visio.
Présidé par Philippe Cottier
Présents : 25 personnes / 29 à 9h
9-13 personnes à partir de 11h30

Ordre du jour

- Présentation de l'équipe de direction pour approbation par le conseil.
- Proposition de calendrier des conseils de pôle et approbation de ce calendrier par le conseil.
- Discussion, proposition sur la représentation du conseil de pôle au sein d'un autre pôle : désignation d'un représentant.
- Informations RH : recrutements engagés et prévus
- Règlement intérieur du pôle humanités, quelles modifications envisager ?
- Démarche d'élaboration du projet stratégique de pôle
- Information sur le dialogue de gestion et prochain CPOM de pôle.
- Questions diverses

1. Présentation de l'équipe de direction pour approbation par le conseil

Philippe Cottier demande aux directeurs adjoints pressentis (Yann Lignereux, Leslie de Bont, Martine Stirling) de se présenter. L'adjoint à la vie étudiante n'a pas encore été trouvé (un étudiant)
Il propose de procéder ensuite à un vote à main levée, ou par mail à la secrétaire générale, dans la mesure où le dispositif zoom ne permet pas de gérer les procurations.

- Yann Lignereux : PR histoire moderne, membre du CRHIA, 7 ans directeur HHAA, travaille sur le 17e siècle français, présente ses thèmes de recherche ; souhaite s'investir auprès du conseil, mobiliser l'énergie en recherche à l'échelle du pôle, en coopérant avec le pôle Sociétés ; respect de la diversité, politique commune de valorisation et mise en commun des énergies, être à l'écoute du conseil, et des DU ; inventaire des besoins et des envies ; comment le pôle peut apporter des réponses.

- Leslie de Bont : PRAG anglais depuis 2011, en poste à l'UFR psychologie, laboratoire CRINI, effectue des TD à la FLCE ; directrice adjointe de sa composante, champs couvert : RI, réussite en licence, valorisation de l'engagement étudiant ; en ce moment en fin de projet CPP qui porte sur le déploiement d'une UE complémentaire ; intérêt pour le pôle : comment travailler ensemble sur les objectifs, les formations, pôle = instrument pour mieux accompagner les étudiants, réseaux pour les stages, beaucoup de choses à construire.

- Martine Stirling : à la FLCE depuis 1996, d'abord PRAG, puis MCF, thèse en civilisation britannique, membre du CRINI, travaille sur le genre; co-responsable aux RI depuis 2016 ; a été responsable avec Didier Delorme du volet international de la NU ; contacts avec toutes les équipes, DRI, CURI ; projets : période de concertation, pôle = facilitateur d'échanges internationaux, développement dans des zones comme l'Amérique du Nord, Chine, Japon, Corée.

Philippe Cottier salue les membres extérieurs du conseil, leur demande de se présenter rapidement :

- Bertrand Guillet : directeur du musée d'histoire de Nantes et du mémorial de l'esclavage, se dit heureux de participer au conseil.

- Noëlle Bihan, directrice du Théâtre universitaire, contribuera à renforcer le lien entre le pôle et le TU.

Questions / échanges

Isabelle Garat : quelle **décharge de service** pour les directeurs adjoints ? financement dédié ou pris sur les moyens des UFR ?

Philippe Cottier : passera devant le conseil pour officialiser les décharges ; une décharge pour le directeur de pôle et a priori une décharge partagée en 3 pour les 3 directeurs adjoints

Fabienne Colombel : le conseil est complet, **est-ce que les directeurs de composantes nous rejoindront** ?

Philippe Cottier : dépend du règlement intérieur ; soit ils pourront assister au conseil, soit seront obligatoirement désignés par les composantes ; normalement les DU doivent être invités et ils ne participent pas aux votes, faudra relire les statuts.

Q **Et le représentant d'un autre pôle** ?

Philippe Cottier : Avec quel pôle échanger ? C'est une discussion à avoir.

Werner Wögerbauer : demande aux directeurs adjoints comment ils voient le rôle des commissions qui seront constituées dans leurs domaines respectifs.

Yann Lignereux : dépendra du règlement intérieur, commission ad-hoc, c'est au conseil de pôle de donner ses souhaits et dire comment il faut voir cette articulation.

Martine Stirling : d'accord avec Yann, deux mots-clés : souplesse et transparence.

[Pas de réponse pour la formation.]

Philippe Cottier : tout dépend de la « comitologie » (= comment sont construites les commissions) ; l'idée est de pouvoir s'adapter, pour être le plus efficace possible, pour à

la fois tenir des échanges nourris et ne pas avoir des commissions qui réunissent 20-30 personnes, cela va être la discussion tout à l'heure.

Thierry Guineberteau : **il était prévu une 4ème personne, un adjoint étudiant…**

Philippe Cottier : le dossier n'est pas encore assez avancé ; pour l'équilibre entre les composantes, faudrait-il un adjoint à la vie étudiante issu de Géographie ? Ou de n'importe laquelle des composantes ? Faut se rapprocher des directeurs de composantes et des associations pour rencontrer une ou deux personnes qui seraient intéressées par cette fonction.

Thierry Guineberteau : un étudiant doctorant, qui a du recul ?

Philippe Cottier : Oui, bonne idée, si un étudiant est intéressé dans l'une ou l'autre composante, il faut le proposer. Chantier sur lequel on n'a pas avancé, on va revenir vers vous assez vite.

Une remarque à garder pour les prochains échanges : si les adjoints ont une décharge, le doctorant devrait avoir une compensation dans son parcours doctoral

Werner Wögerbauer : **N'est-il pas gênant de voter à main levée sur des personnes ?**

Philippe Cottier : Ce n'est pas possible autrement à cause des procurations.

Karine Durin : même objection.

Hamida Demirdache : trouve le principe à main levée très intimidant.

Isabelle Garat : vote à bulletin secret possible au CAC cela se fait après la séance, on vote point par point ; en commission recherche, il est possible de voter en séance, y compris pour les procurations.

Philippe Cottier : la possibilité va être créée ; en profite pour présenter une nouvelle collègue qui va seconder la secrétaire générale pour gérer l'espace prodoc ; à moins qu'on considère que la personne avec procuration vote de manière identique dans les deux cas.

Objection : impossible à comptabiliser si le vote est anonyme.

Philippe Cottier : soit vote par mail à la SG, soit vote en fin de la réunion

Evelyne Leveziel : il y aura deux votes zoom, un pour les présents et un deuxième pour les procurations.

2. Proposition de calendrier des conseils de pôle et approbation de ce calendrier par le conseil

Philippe Cottier : calendrier des conseils jusqu'au mois de juin ; deux propositions :

(1) maintenir les mardis matin et les jeudis après-midi :
les 24 février, 15 mars, 5 avril, 24 mai, 23 juin

(2) plutôt le lundi matin de ces mêmes semaines.

Après discussion,

Philippe Cottier : plutôt un calendrier panaché, mardi jeudi

Fabienne Colombel : c'est la solution la plus souple, et l'année prochaine fixer une demi-journée à privilégier.

Philippe Cottier : retient cette solution, pas plus d'un conseil par mois.

3 : Discussion, proposition sur la représentation du conseil de pôle au sein d'un autre pôle : désignation d'un représentant

Philippe Cottier : propose une représentation réciproque entre Humanités et Sociétés

Isabelle Garat : approuve le principe, voisins de campus, thématiques et problèmes à gérer en commun, n'est pas candidate

Annick Peters-Custot : se dit partagée pour un binôme Humanités & Sociétés ; l'intérêt pratique et logistique est évident, mais il serait intéressant de voir ce qui se passe en pôle Santé ou Sciences ; même si cela risque d'être compliqué du point de vue pratique de doubler les réunions.

Michel Catala : mêmes raisons qu'Annick, c'est un choix cornélien, on va s'interconnecter avec celui qu'on connaît le mieux ; alors qu'au-delà de cet échange d'administrateur, il y a nécessité de relations régulières avec le pôle Sociétés. Dialogue quotidien.

Hamida Demirdache: d'accord avec les précédents, il faut quelque chose de plus permanent avec Sociétés ; Santé et Sciences pèsent beaucoup dans l'université, ce serait intéressant de s'insérer là-dedans.

Isabelle Garat : il y a des problèmes pratiques, de circulation, avec le Droit : pour les calendriers de cours sur des masters communs non compatibles, par exemple. Pas sûr que cela fonctionne avec Santé ou Sciences.

Annick Peters-Custot : discussion vient du fait que nous ne sommes pas un pôle unique Droit / SHS, ce qui conforte la division sciences dures / LLSHS ; ce serait intéressant de briser la logique d'une université à deux vitesses ; pour régler les problèmes pratiques, il n'est pas nécessaire d'avoir un administrateur.

Philippe Cottier est d'accord avec ce qui a été dit. Sensible aux arguments qui disent intérêt à participer au pôle Santé ou Sciences. Faut faire un autre vote ?

Annick Peters-Custot : N'est-ce pas une question à soumettre au directoire ? Un principe de chaises musicales au lieu d'un binôme ? Une circulation, quelque chose qui transgresse les trucs convenus ?

Michel Catala : plutôt pour un échange automatique entre nous et Droit, et réserver le siège à Santé ou Sciences.

Philippe Cottier : propose de reporter la discussion au prochain conseil. Et contacter les collègues des autres pôles, hypothèses d'un échange tournant ? voir ce qui est possible pour créer un lien institutionnel être les différents pôles.

Info : le dispositif de vote vient d'être créé : vote anonyme sur zoom en deux fois, une fois pour les présents, une fois pour les procurations.

4 : Informations RH : recrutements engagés et prévus

Un recrutement effectif pour le moment, celui de Cathy Cedolini, assistante de direction, va travailler sur les conseils, assistera la secrétaire générale.

Deuxième recrutement en mars : ingénieur formation pour accompagner les composantes et le pôle dans la structuration des maquettes (contractuel ou titulaire) en mars 2022.

2 postes Biatts en déconcentration (venant des services centraux) à partir de septembre 2022, affecté à la gestion des salaires respectivement des Biatts (sept 2022) puis des E/E-C (sept 2023).

Souhait : recruter un Biatts en communication

Rappel des procurations (incomplet) :

A. Ronné > S. Belan

C. Vidal-Gomel > Werner Wögerbauer

Benoit Chetaillé > Nathalie Grande (qui est absente)

Thierry Guineberteau parti de la réunion procu à François Madoré

Retour à la discussion

Annick Peters-Custot : pense qu'on va avoir du mal à obtenir le poste de comm' autrement que par redéploiement ; un poste en comm' a été refusé l'année dernière par la DGS.

Philippe Cottier : il ne faut pas déshabiller les composantes ;

Annick : FLCE et Histoire disposent de chargé de comm', il y aura une mise à plat de la présidence, c'est dangereux.

Philippe Cottier : effort de communication nécessaire, faire connaître ce qu'on fait, besoin qu'on nous identifie ;

Annick Peters-Custot : reste sceptique, la présidence dira qu'il faut d'abord évaluer les besoins.

Evelyne Leveziel (?) : faut d'abord lister les demandes de toutes les composantes, identifier les déficits pour que tout ne repose pas sur Louise Plessier et elle.

5 : Règlement intérieur du pole humanités, en cours de rédaction

Philippe Cottier projette un diaporama, commentaires articles après articles, on reviendra sur le RI lors de la prochaine réunion.

2 blocs posent questions : les art. 8 à 18 et la section consacrée aux instances du pôle, à la « comitologie »

Modification proposé art. 8 : pas utile de préciser les choses dans le RI

Isabelle Garat : éviter la novlangue dans les statuts, exemple : « champs d'intervention d'intérêt polaire »

Art. 12 : modification : directeur de composante automatiquement proposé pour représenter la composante au conseil de pôle ou pas ?

Fabienne Colombel : en cas de changement de directeur, que se passe-t-il ?

Philippe Cottier : les directeurs de composantes seront invités sans droit de vote selon les statuts : les reglèments intérieurs peuvent aller plus loin et prévoir que le directeur de composante doit être parmi les deux représentants désignés par chaque composante.

Annick Peters-Custot : dans la version envoyée par le préfigurateur, cette disposition était déjà barrée ; difficulté supplémentaire : dans certaines composantes, le directeur n'est pas obligatoirement membre du conseil.

Fabienne Colombel : c'est le cas en psycho.

Michel Catala : il faut régler cette ambiguité, soit les directeurs d'UFR sont membres de droit du conseil avec droit de vote et la composante délègue un membre supplémentaire ; soit les directeurs de composantes sont simplement invités, mais la composante peut choisir de les désigner au conseil ;

Werner Wögerbauer : est d'accord avec l'alternative proposée par Catala, et préfère la deuxième solution : les directeurs de composante sont invités au conseil avec voix consultative, mais la composante a le choix de désigner ou non son directeur parmi les deux membres qu'elle envoie au conseil avec voix délibérative.

Isabelle Garat : se prononce contre la représentation automatique d'une composante par son directeur, qui peut poser problème en cas d'élection difficile de celui-ci et d'une légitimité discutée.

Philippe Cottier : est pour laisser la possibilité aux conseils d'en décider, puisque de toute façon les directeurs de composantes sont invités permanents

Sophie Belan : se dit favorable à ce que les directeurs de composantes puissent avoir une voix au conseil de pôle.

Philippe Cottier : il faut vérifier la compatibilité avec les statuts. La question est laissée en suspens. Il proposera des versions. Il faudra inviter les directeurs de composantes, ce qui n'était pas le cas aujourd'hui.

Annick Peters-Custot : demande une précision pour la formulation concernant le représentant d'un autre conseil de pôle.

X : Une simplification est proposée pour la formulation concernant les membres extérieurs.

Annick Peters-Custot : plaide pour maintenir la formule « sur proposition des composantes ».

Philippe Cottier : supprimer « pas plus de deux mandats »

Philippe Cottier : Pour garantir la parité de genre, en cas de remplacement d'un membre : le nouveau membre doit être du même genre

Evelyne Leveziel : parité de toute façon pas garantie, puisqu'elle n'existe qu'au niveau des listes

Annick Peters-Custot : le remplacement d'un membre peut être l'occasion de rééquilibrer la parité qui aura été endommagée par les élections.

Sophie : suggère la formulation : « … tendre vers la parité »

Isabelle Garat : préfère « garantir » la parité

Werner Wögerbauer : formulation possible : « … devra être du genre le moins représenté au conseil ».

Philippe Cottier : se demande si on ne se surprotège pas, se demande si la parité est vraiment en péril.

Philippe Cottier **aborde la « comitologie », qui sera « dense »** :
il y aura :
(1) conférence des directeurs de labo,
(2) conférence des directeurs de composantes,
(3) commission formation, commission vie étudiante, commission relations internationales.

Proposition de simplifier la composition des commissions (discussion à reporter). Les SG seraient invités permanents des conférences. Certaines composantes ont des conseils scientifiques, toilettage à faire dans les statuts des composantes. Quelle fonction pour les dirlab ? Commission de formation a conserver. Avec un allègement de sa composition.

Isabelle Garat : : la conférence des directeurs de composantes, est-ce que cela s'ajoute aux réunions des directeurs de composantes organisées par le 1er vice président ? Même chose pour les directeurs de labo, est-ce que cela se rajoute aux réunions avec le vice président à la recherche ?

Philippe Cottier : pour l'instant, il est prévu de faire le point avec les directeurs d'UFR toutes les deux semaines, cela s'ajoute aux réunions en central (qui vont diminuer). Pour la recherche : ce sera le rôle de Yann de définir le fonctionnement de cette instance et ses rapports aux conseils scientifiques.

Werner Wögerbauer : Certaines commissions risquent de fonctionner comme un pré-conseil et d'orienter abusivement les débats du conseil de pôle. Par exemple la commission formation, qui doit donner son avis sur l'offre de formation et sur les maquettes. Or les enseignants et enseignants-chercheurs n'y sont pas représentés (sauf par les directeurs d'UFR).

Michel Catala : La conférence dirlab est une nécessité, mais on ne doit peut-être pas la faire évoluer vers un conseil scientifique. Les commissions, c'est compliqué, commissions consultatives sont utiles, mais il ne faut pas que ce soit une armée mexicaine, les limiter et peut-être créer des commissions ad-hoc et à géomérie variable. Rester souple sur la fréquence.

Philippe Cottier : on pourra modifier le règlement intérieur en fonction des expériences. Possibilité de graver dans le marbre les conférences. Commission formation et vie étudiante devront exister. Possibilité de créer d'autres commissions. Les directeurs sont invités permanents, mais d'autres membres peuvent être désignés par les composantes,

composition ouverte, avec des conseils de composante qui pourraient envoyer des responsables pédagogiques à cette commission. On maintient les deux conférences, les secrétaires généraux seront invités permanents.

Michel Catala : Il faut penser aussi aux fédérations de recherche

Philippe Cottier : Pour la commission formation, réfléchir avec Leslie de Bont.

Werner Wögerbauer : rappelle le fonctionnement en central (CAC restreint par exemple) : il y a des sous-commissions pour préparer les délibérations ; serait préférable à la création d'une nouvelle instance telle qu'elle était proposée, qui était trop déséquilbrée.

Philippe Cottier : 4 instances importantes : conférence directeurs UFR ; conférence directeurs de labo (2 fois par an) ; commission formation ; commission vie étudiante.

Michel Catala : adopter une formulation comme : le conseil de pôle décide sur proposition du directeur de pôle de créer telle commission, ce serait plus souple, car il est compliqué de modifier un règlement intérieur.

Philippe Cottier est d'accord. Il faut plancher sur les deux conférences et plancher sur la composition de la commission formation.

Isabelle Garat : se dit pour la création ad hoc, car de nouvelles instances signifient une surcharge de travail ; il vaudrait mieux envisager les commissions au sein du conseil de pôle.

Philippe Cottier : redit la même chose. Les adjoints rencontreront les collègues. La commission formation à l'échelle du pôle sera nécessaire, ne serait-ce que pour Neptune, qui va s'organiser à partir de septembre 2023.

6 : Projet stratégique du pôle

Philippe Cottier : Le pôle est porteur d'un certain nombre d'idées, différentes rencontres sont prévues.

7 : Information sur le dialogue de gestion et prochain CPOM de pôle

Philippe Cottier : Le CPOM résulte de l'addition des besoins et demandes des composantes. Comme on faisait auparavant. Devra porter la stratégie du pôle. Réunion bientôt avec le 1er vice président et les services finances.

Isabelle Garat : Pourra-t-on comparer les budgets des différents pôles ?

Philippe Cottier : sans doute possible, il faudra comparer aussi le nombre de techniciens et informaticiens.

8 : Questions diverses

Sophie Belan : y aura-t-il un compte rendu du conseil de pôle ?

Rép : Oui.

Isabelle Garat : quand il faut donner un avis sur financements de projet qui auparavant relevaient de la commission recherche, la neutralité des décisions sera moins simple en conseil polaire, on connaît les gens, il faudrait se donner des règles pour la redistribution des moyens.

Philippe Cottier : on va découvrir les dossiers les uns après les autres, on va tâtonner.

Michel Catala : la proximité peut être gage de qualité par la connaissance des dossiers, on se retire du conseil quand on est concerné. Il faut des règles pour garantir ce fonctionnement.

Philippe Cottier : on garde en mémoire l'historique, et on va sur plusieurs années rétablir l'égalité entre les contributeurs.

Thomas Renard : y ara-t-il des réunions hybrides du conseil même après la crise sanitaire ?

Philippe Cottier : c'est envisageable.

Thomas Renard : qui va statuer sur les changements de maquettes cette année ?

Philippe Cottier : la DFVE va les analyser, puis le conseil de pôle statuera ; après recrutement ce travail sera effectué au pôle.

Werner Wögerbauer : Comment se déroule la mise en place de la session de substitution pour les étudiants qui ont manqué leurs examens parce qu'ils étaient positifs au COVID ?

Philippe Cottier : Cela concerne 500-600 étudiants sur le pole ; et 150 épreuves, parfois un seul étudiant. Chaque composante a choisi ses modalités, c'est très bien engagé, la scolarité est sur le pont avec le SPIN. A la FLCE et en LL, ce sera en distanciel, dans les autres composantes en présentiel. Le planning devra être communiqué aux étudiants 15 jours avant.

Sophie Belan : avec l'idée se baser sur le calendrier des premières épreuves pour éviter les chevauchements.

Résultats des votes

18 votants + 4 procu (les deux extérieurs n'ont pas voté)

Lignereux 21
De Bont : 19
Stirling : 20
Abstention : 1
Ne prend pas part au vote : 0